

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2025**

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2025

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme BRECHET Christiane, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. MICHEAU Philippe, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. DUCOTE Robert

Absents avec pouvoir : M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir Mme BRECHET Christiane, Mme PARENT Vanessa a donné pouvoir à Mme HACCOURT Isabelle, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à Mme VILMOT Christiane, M. CHARLES Loïc a donné pouvoir Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. GAUTIER David, M. PAIN Cyril, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

2025-6-13 - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes de l'île d'oleron

Pour faire face à l'enjeu que représente le recul du trait de côte, La communauté de communes de l'île d'Oléron a proposé de faire évoluer ses statuts pour prendre la responsabilité de la gestion des ouvrages anti-érosion à la place des communes.

Une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été constituée par des élus municipaux désignés par les conseils municipaux des communes.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C

Vu la commission locale d'évaluation des charges transférées du 4 septembre 2025 approuvant le rapport présenté pour évaluer le transfert de la compétence en matière d'érosion côtière à la Communauté de communes de l'île d'Oléron

Considérant la nécessité de garantir une gestion cohérente et équitable du trait de côte sur la globalité du territoire,

Considérant que le traitement distinct des deux aléas érosion et submersion ne permet pas de garantir une gestion optimale du trait de côte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil

municipal :

- APPROUVE les conclusions du rapport de la CLECT du 4 septembre 2025 annexé à la présente délibération
- APPROUVE, le cas échéant, la liste des ouvrages transférées à la communauté de communes de l'île d'Oléron selon le tableau joint en annexe 1 du rapport de la CLECT.

Fait le 19 novembre 2025

Pour extract conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Préfecture
Le

20 NOV. 2025

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification
20 NOV. 2025

Le Maire, Michel PARENT

Le Maire,
Michel PARENT

